



COVID-19

Liste actualisée des centres commerciaux de plus de 20 000m² soumis au pass sanitaire dans le département des Bouches-du-Rhône

Le préfet des Bouches-du-Rhône a pris, vendredi 13 août, un arrêté rendant obligatoire, le pass sanitaire dans les centres commerciaux de plus de 20 000 m² du département des Bouches-du-Rhône, **à compter de ce lundi et jusqu'au 15 septembre 2021 inclus.**

Un nouvel arrêté (liste actualisée), a été pris ce jour :

- Carrefour la Pioline – *Aix-en-Provence*
- Casino Jas de Bouffan – *Aix-en-Provence*
- Centre commercial Auchan Barnéoud – *Aubagne*
- Terrasses du Port – *Marseille*
- Centre commercial Grand Littoral – *Marseille*
- Centre commercial La Valentine (centre La Valentine et la Galerie Géant) – *Marseille*
- Centre commercial Centre Bourse – *Marseille*
- Auchan St Loup – *Marseille*
- Ikéa La Valentine – *Marseille*
- Centre commercial Prado – *Marseille*
- Centre commercial Auchan – *Martigues*
- Mc ArthurGlen Provence – *Miramas*
- Avant Cap – *Plan-de-Campagne*
- Centre commercial Géant Barnéoud – *Plan-de-Campagne*
- Carrefour Grand Vitrolles – *Vitrolles*
- Ikéa – *Vitrolles*

Christophe Mirmand tient à rappeler que **le port du masque reste obligatoire en intérieur dans ces établissements ainsi qu'en extérieur dans les lieux à forte concentration de population.**

La consommation d'alcool reste également interdite sur la voie publique.

La vaccination et le strict respect de ces mesures permettront de lutter efficacement contre la propagation du virus.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

